

AU CŒUR DE L'EMPLOI

L'immobilier
cherche
des cadres
expérimentés

Page 20 et 21

LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

INVITÉ DE LA SEMAINE



(LP/Philippe Merle.)

CHRISTIAN BOIRON
directeur général des
Laboratoires Boiron
Page 4

MÉDIAS

La Fondation
de France
fait campagne

Page 5

FACE-À-FACE

Fusalp / Moncler

Pages 8 et 9

ÇA COÛTE OU ÇA RAPPORTE

Adhérer
à un réseau
d'entrepreneurs

Page 12

MARKETING

Promouvoir
sa start up

Page 14

SANTÉ

Faire du sport
sur son siège
de bureau

Page 15

ARGENT

Les crédits d'impôt
pour les petites
entreprises

Pages 18 et 19

R 20174 - 1123 - 1,20€



COMMISSION PARITAIRE N° 0120 C 85979
NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

Le Parisien ÉCONOMIE

5 PAGES
D'OFFRES
D'EMPLOI

Pages 21 à 27

Inconnus en France, stars à l'étranger



Jean-Louis Benezet, co-fondateur
de Impeto Medical (Paris XIV^e)
présente son Sudoscan, capable
de détecter le diabète par
l'analyse de la sueur.

(LP/Philippe Lavieille.)

Du numérique à la santé, du luxe à l'agroalimentaire, de nombreuses entreprises françaises cartonnent hors de nos frontières auprès de clients très sensibles à la qualité et à l'innovation de leurs produits. Pages 2 et 3

FISCALITÉ

Des crédits d'impôt existent pour les TPE

Crédit d'impôt pour la recherche, l'emploi, l'apprentissage, ou les frais de garde d'enfant des salariés... Les petites entreprises peuvent réaliser de substantielles économies grâce à ces dispositifs fiscaux.

Sur les 2 millions de TPE recensées en France, un tiers rencontre des difficultés de financement et de trésorerie, selon l'Observatoire du financement des entreprises. Or, la majorité d'entre elles ne connaissent certains coups de pouce fiscaux, comme les crédits d'impôts dont elles pourraient bénéficier. Selon une récente étude du Syndicat des indépendants et PME (SDI-PME), « 90 % des TPE ne

connaissent pas ou très peu l'existence de ces crédits d'impôts aujourd'hui très nombreux, explique Marc Sanchez, secrétaire général du syndicat. Et, penser que le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi lancé en décembre 2012) serait très connu est faux, puisque 80 % de nos adhérents ne le connaissent pas ou ne savent même pas que les TPE peuvent en bénéficier. »

Parmi ces crédits d'impôt « généralistes » accordés à toutes les entre-

prises, on trouve le CICE, mais aussi les crédits d'impôt apprentissage, prospection commerciale, famille, formation des chefs d'entreprises... Auxquels s'ajoute une quinzaine de dispositifs plus spécifiques relevant de secteurs ou d'activités particuliers comme l'industrie du jeu vidéo, la production audiovisuelle, le monde agricole... « Même s'ils sont parfois restrictifs ou plafonnés, ils sont cumulables et en général assez faciles à mettre en œuvre. Conjugués, ils peuvent permettre aux TPE

de réaliser des économies significatives », commente Xavier de Labrière, expert comptable associé au sein du cabinet ECL Direct.

Peur du fisc

Les chefs d'entreprise ne les mettent pas toujours en œuvre. Soit par méconnaissance, soit par manque de temps, soit aussi — surtout ? — par peur d'attirer l'attention du fisc et de déclencher un contrôle fiscal (*lire l'avis d'expert*). « Il faut rappeler que c'est surtout le rôle de l'expert

comptable de conseiller les entreprises, de les guider vers ces crédits d'impôt, rappelle Patrick Viault, directeur adjoint, responsable fiscal et droit des sociétés de l'Ordre des experts-comptables. Ils doivent aussi les conseiller dans leurs dépenses pour les années futures et vérifier si celles-ci seront bien éligibles aux différents crédits d'impôt. » D'autant plus que les règles et avantages fiscaux évoluent sans cesse.

■ SOPHIE STADLER

Sept dispositifs généralistes auxquels prétendre

■ Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Réservé aux entreprises qui ont au moins un salarié, il correspond en 2015 à 6 % des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le montant du Smic (pour 35 heures hebdomadaires hors majorations pour heures complémentaires).

■ Le crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage

Son montant est fixé à 1 600 euros par apprenti employé depuis au moins un mois. Il est porté à 2 200 euros quand l'apprenti est un travailleur handicapé ou qu'il bénéficie d'un accompagnement personnalisé. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il est limité à la première année d'apprentissage et réservé aux apprentis préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à Bac + 2.

■ Le crédit d'impôt « formation du chef d'entreprise »

Il correspond au nombre d'heures passées par le chef d'entreprise en formation. Il est plafonné à 40 heures par année civile (taux horaire du Smic), soit 384 euros en 2015.

■ Le crédit d'impôt innovation (CII)

Il couvre 20 % des dépenses d'innovation à concurrence de 400 000 euros. Sa mise en œuvre est a priori moins difficile que pour le CIR. Condition d'obtention : démontrer que le nouveau produit présente des performances supérieures aux produits déjà existants sur le même marché.



A ne pas négliger : le crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage. (Cultura Creative/Monty Rakusen.)

■ Le crédit d'impôt « famille »

Il bénéficie aux entreprises qui réalisent des dépenses pour aider

leurs salariés à payer des frais de garde d'enfant. Son taux varie de 25 % pour le financement du Cesu à 50 % pour les frais d'accueil des enfants de moins de 3 ans en crèche.

... et des crédits d'impôt spécifiques

Le crédit d'impôt « investissement en Corse »

Il s'élève à 20% du montant des investissements dans l'île-de-beauté.

Les crédits spécifiques au monde agricole

Ils concernent les dépenses en faveur des remplacements pour congés ou en faveur de l'agriculture biologique.

Le crédit d'impôt « métiers d'art »

Il représente 10 % à 15 % des dépenses engagées pour la conception de nouveaux produits en petite série, plafonné à 30 000 euros.

Le crédit d'impôt « maître restaurateur »

Il s'élève à 50 % des dépenses qui permettent de satisfaire aux normes d'aménagement.

■ Le crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale à l'export

Son montant s'élève à 50 % des dépenses réalisées dans le cadre du développement des exportations. Frais de présence sur un salon, publicité hors de France, etc.

■ Le crédit d'impôt recherche (CIR)

Il couvre 30 % des dépenses de recherche et développement jusqu'à 100 millions d'euros (puis 5 % au-delà), mais uniquement dans les domaines de la recherche fondamentale, appliquée ou du développement expérimental. Sa mise en œuvre est assez complexe (dossier de présentation complet de tous les travaux de recherche).

EN SAVOIR PLUS

À LIRE

• « Les principaux crédits d'impôt en faveur des entreprises », de Laurence Capelli et Frédéric Feller, l'Expert en Poche, édité par l'ordre des experts-comptables, septembre 2014, 398 pages, 45 €.

À CONSULTER

• Le site du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables : www.experts-comptables.fr
• Le site ECL Direct pour retrouver la liste des principaux crédits d'impôt pour les TPE : www.expert-comptable-tpe.fr/posts/view/credits-impots-petites-entreprises